



Aide pour comprendre un paragraphe du PUI

Par Amanda_Kate8

Hello les amis,

J'ai besoin d'aide pour comprendre un paragraphe du PUI de mon village

Une grande partie de mon terrain est en zone 1AU :
ZONE a urbaniser

Dans le PUIs section zone 1AU :

A moins que la construction principale ne jouxte la limite séparative, la distance comptée horizontalement de cette construction au point de la limite qui en est le plus rapproché, doit être au moins égale à la moitié de la hauteur totale sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

C'est quoi ce charabia ? quelqu'un peut m'expliquer simplement svp ?

Par yapasdequoi

Doublon.
Pourquoi reposer la question ?

Par AGeorges

Bonsoir A_K,

Je ne sais pas si l'on a répondu correctement à votre question dans un post précédent.

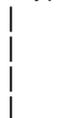
Ne me demandez pas non plus pourquoi c'est comme ça !

Donc deux possibilités :

1. Vous construisez en limite de propriété. Pas de restriction particulière liée à ce texte.
2. Vous ne construisez pas en limite de propriété. Dans ce cas, vous devrez laisser une certaine "distance" entre la limite de propriété et la construction.
Comment calculer cette distance : Eh bien c'est la moitié de la hauteur de votre construction.
Si le calcul donne un résultat plus petit que 3 mètres, alors il faudra augmenter cette distance à 3 mètres.

Un truc de dessin :

En bordure de votre limite, tracez une ligne verticale imaginaire à 60 degrés entrant dans votre terrain (comme l'hypoténuse d'un triangle rectangle). Alors, votre maison devra être construite SOUS cette ligne.



les deux côtés du triangle. petit côté = moitié du grand.

Je ne sais pas comment ajouter l'hypoténuse !

Par yapasdequoi

Bah non.

Si la hauteur de la construction est de 20m, elle devra être OU BIEN en limite
OU BIEN au moins à 10m de la limite (pas 3m)
Inutile de faire de la géométrie.

Par AGeorges

@Yapasdequoi

Pourquoi NON ?

Si vous ne savez pas lire ce que j'ai écrit, ce n'est pas la peine de dire le contraire ! Je n'ai parlé de 3m que si la moitié de la hauteur était inférieure. Apparemment, 10m n'est pas inférieur à 3m, dans l'arithmétique classique !
La compréhension des personnes n'est pas la même selon que l'on parle d'arithmétique ou de géométrie. C'est pourquoi je donne les deux explications.

Répondre aux questions sans essayer de se mettre à la portée de la personne qui les pose n'offre pas un grand intérêt.
Donc quand quelqu'un ne comprend pas un libellé, on le reformule d'une autre façon.

Par yapasdequoi

J'ai donné une réponse sur l'autre post. Pas la peine de dupliquer.